



Pélissanne, le 19 MARS 2019

Monsieur Nicolas ISNARD  
Président du Conseil de Territoire du Pays  
Salonais  
Maire de Salon-de-Provence  
281, boulevard Maréchal Foch  
BP 274  
13666 SALON-DE-PROVENCE CEDEX

N/Réf. : Direction de l'urbanisme  
PM/AP/MM/ES-19/0151  
Courrier reçu le 09/03/2019 – n°2133

Vos/Réf. : NI/SC/LG/KTC/HB N°2018/97

**Objet** : modification du PLU de la commune de Lançon-Provence

Dossier suivi par : Mathieu MOIRET – Directeur Général des Services

Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais,

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre correspondance en date du 6 mars 2019 par laquelle vous me faites part de l'engagement de la procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lançon-Provence.

Je vous informe que la commune de Pélissanne n'émet aucune observation à ce projet de modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pascal MONTÉCOT



Maire de Pélissanne  
Vice-Président de la Métropole  
Aix-Marseille Provence

PJ : néant

Diffusion : CAB/DGS/A.P

Hôtel de ville de Pélissanne - BP 7 - Parc Roux de Brignoles - 13330 Pélissanne

Tél : 04 90 55 11 52



Fax : 04 90 55 00 85

Site Internet : [www.ville-pelissanne.fr](http://www.ville-pelissanne.fr) - Email : [mairie@ville-pelissanne.fr](mailto:mairie@ville-pelissanne.fr)